

Délibération n°03

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 19 avril, le conseil communautaire, convoqué le 13 avril 2022 s'est réuni à Ennezat, Salle l'Espace Culturel, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
54

Nombre de votants :
53
(M Didier IMBERT ne prend pas part
au vote)

Date de convocation :
13 avril 2022

Date d'affichage du
compte-rendu :
27 avril 2022

**Objet : Centre régional de tir
à l'arc (CRTA) de Riom -
Projet d'extension et
d'aménagement du pas de tir
extérieur : plan de
financement prévisionnel –
DSIL 2022**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUCHÉ Dominique, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M HEBRARD Jean-Pierre, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILAFRANCA Grégory, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BIGAY Bertrand a donné pouvoir à M CHASSAGNE Eugène
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M VERMOREL Pierrick
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène
- M DUBOIS Gérard a donné pouvoir à M VILAFRANCA Grégory
- Mme DUPONT Laurence a donné pouvoir à M DERSIGNY Eric
- M GRENET Roland a donné pouvoir à M CARTAILLER Philippe
- Mme HOARAU Catherine a donné pouvoir à M CHANSARD Gérard
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à Mme PERRETON Régine
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à M MICHEL Didier

Absents :

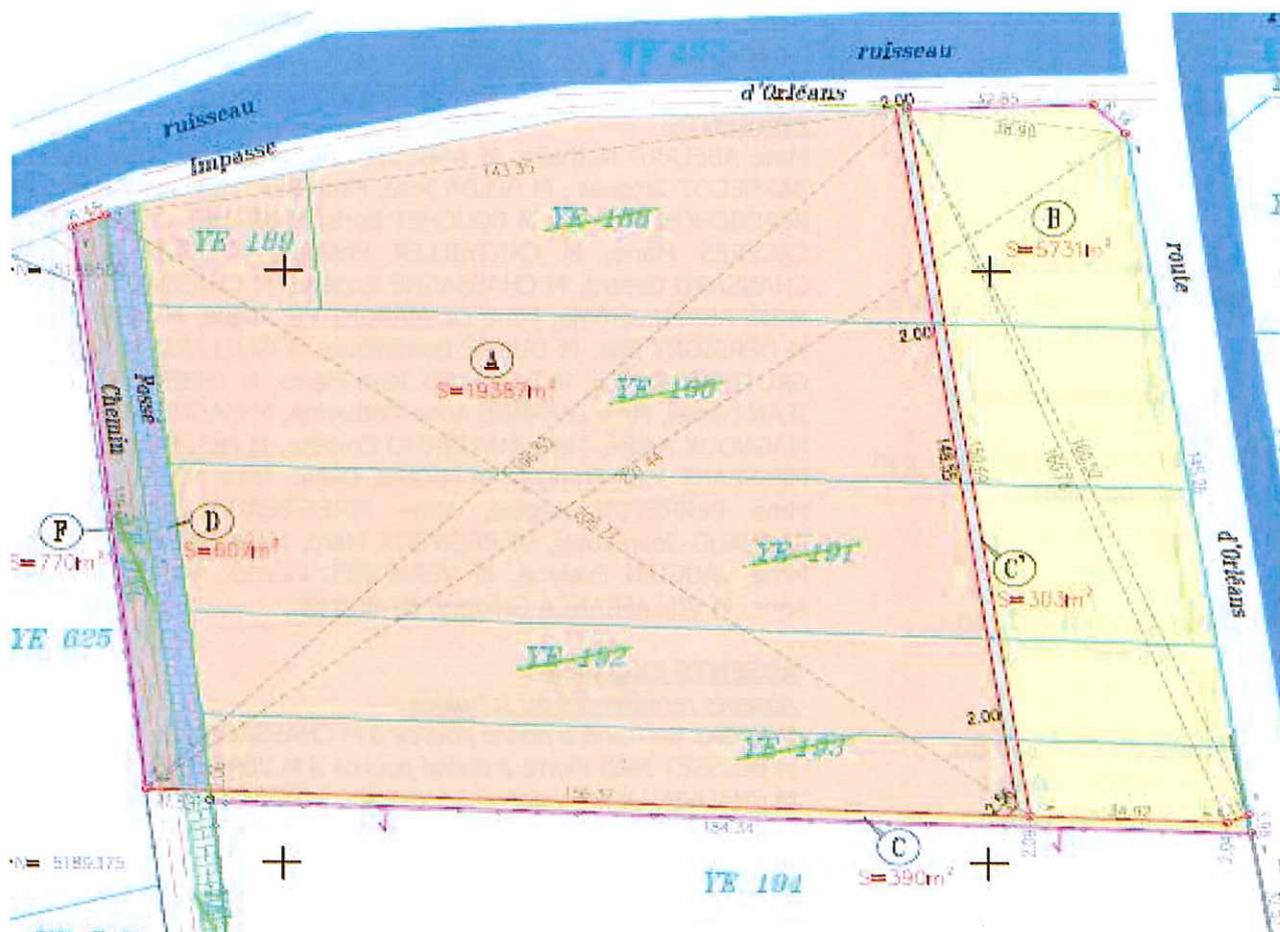
- M BEAURE Nicolas
- M GRENET Daniel
- Mme GRENET Michèle
- Mme PANIAGUA Murielle
- Mme ROUSSEL Sandrine
- M WEINMEISTER Nicolas

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M ROUGEYRON Denis

Rapport n°03 – Centre régional de tir à l'arc (CRTA) de Riom - Projet d'extension et d'aménagement du pas de tir extérieur : plan de financement prévisionnel – DSIL 2022

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
 Vu la délibération n°20180911.02 du conseil communautaire du 11 septembre 2018 reconnaissant d'intérêt communautaire le centre régional de tir à l'arc,
 Vu le projet d'extension du centre régional de tir à l'arc labélisé Centre de Préparation aux Jeux,



Considérant que l'arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux permet de déterminer le coût global de l'opération à 219 328 € HT, et que le plan de financement peut être arrêté comme suit :

Dépenses		Recettes prévisionnelles	
	Montant HT		Montant HT
Prestation SAFER	15 769 €	Conseil régional (25 % des travaux soit 17,2 % de l'opération)	37 724 €
Achat des terrains	25 520 €	DSIL (20 %)	43 866 €
Frais d'éviction	25 770 €	Agence Nationale du Sport – enveloppe Centre de Préparation aux Jeux (40 %)	87 731 €
Frais d'arpentage	1 375 €	Autofinancement (RLV 22.8%)	50 007 €
Travaux	150 894 €		
TOTAL	219 328 €	TOTAL	219 328 €

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20220419-DELIB2022041903-DE
 Date de télétransmission : 22/04/2022
 Date de réception préfecture : 22/04/2022

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué au sport, aux associations et au développement numérique, et à l'unanimité des suffrages exprimés (M Didier IMBERT ne prend pas part au vote), décide :

- **D'approuver le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 219 328 € HT ;**
- **D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires aux demandes de subventions correspondantes ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 20 avril 2022***

Le Président
Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).